Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260211-2026_02_04-DE

Conseillers en exercice : 18	
Présents :	15
Absents :	3
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Carole PIGUEL, Jean-Luc GEFFROY, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS (arrivée à 20h20 au point n°4), David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ et Jean-Paul LEBASTARD.

Absents : Vicky RENAULT, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS

Pouvoirs : Catherine LUCAS donne pouvoir à Morgane CALVEZ

Secrétaire de séance : Pierre FONTAINE

N° 2026-02-04 :	**Finances : BP 2026-subvention aux associations**
Rapporteur :	**M. GEFFROY**

M. Geffroy, adjoint en charge des associations, soumet au Conseil les conclusions de la commission Vie du Village qui s'est réunie le 28 janvier 2026 au sujet des propositions de subventions pour l'année 2026 pour les associations ayant déposé un dossier.

	ASSOCIATIONS	Proposition 2026
Associations communales	ASM FOOT	1 500 €
	Galoupaden	1 000 €
	FEP	1 800 €
	Croq' la zic	1 000 €
	Comité des Fêtes	3 000 €
	Club de l'amitié	600 €
	UNC	250 €
	Chasse	300 €
	Rosière de France	1 000 €
	Les Pas Sages à l'Acte	600 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260211-2026_02_04-DE

	(Enfants)	
	Les Crayons de Couleurs	356 €
	APEL	158 €
	USEP Arc en Ciel	800 €
	TOTAL	**12 364 €**

	ASSOCIATIONS	**Propositions 2026**
Associations extérieures	Restos du Cœur	250 €
	Banque alimentaire	250 €
	TOTAL	**500 €**

Délibération

M. Durand ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les propositions faites par la commission association pour les subventions 2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 13 février 2026.

Fait le 13 février 2026
Le Maire
Lionel HENRY